

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)



Luxembourg

La Cour de justice de l'Union européenne c'est :

- L'institution de l'UE qui exerce le pouvoir judiciaire au niveau européen.
- Deux juridictions :
 - La Cour de justice (un juge par État membre, soit 27, + 11 avocats généraux).
 - Le Tribunal (juge de premier ressort pour la plupart des recours en annulation, notamment ceux des particuliers et entreprises).

Rôle principal :

- « Assurer le respect du droit dans l'interprétation et l'application des traités » (art. 19 TUE).
- **Garantir l'application uniforme du droit de l'Union dans tous les États membres.**

Fonctionnement :

- La CJUE collabore avec les juridictions nationales ; ces dernières appliquent le droit de l'UE sur leur territoire, mais la Cour garantit l'unité de son interprétation.
- Les **décisions de la CJUE sont obligatoires et exécutoires** pour les États membres et les institutions.

Fonctions :

- **Contrôle de légalité des actes des institutions de l'UE** (recours en annulation).
- Contentieux en manquement: **juge si un État respecte ses obligations issues des traités** ; peut, en cas de persistance, entraîner des sanctions pécuniaires.
- Renvoi préjudiciel: répond aux questions des juges nationaux sur l'interprétation et la validité du droit de l'UE, afin d'assurer une application uniforme.
- Pourvois: la Cour de justice connaît des pourvois contre les décisions du Tribunal, limités aux questions de droit.